

<b><u>BAREME PIGISTES</u></b>		
		<b>1<sup>er</sup> décembre 2017</b>
		<b>0,50%</b>
<b>Reporter-photographe :</b>		
	indemnité d'appareil	76,43 €
<b>Piges</b>		
Articles de caractère original et exclusif payés à des journalistes professionnels		
	Le feuillet	66,98 €
	Echos	19,50 €
<b>Rubriques sportives</b>		
	Vacation : résultat	20,57 €
	Vacation : commentaires	30,62 €
<b>Dessinateurs</b>		
	Chaque dessin accepté	101,40 €
	Croquis ou illustration d'article :	
	. le premier	60,97 €
	. le deuxième	41,14 €
	. le troisième	20,58 €
<p><b>Mois double en fin d'année :</b> Les quotidiens verseront au <b>31 décembre</b> de chaque année un mois double.</p> <p>Il est convenu qu'en cas de licenciement ou de démission en cours d'année, il ne sera versé qu'un nombre de douzièmes égal au nombre de mois passés dans l'entreprise.</p> <p>Il en est de même pour les journalistes entrés en cours d'année.</p> <p>Il reste entendu que, dans tous les cas, ces douzièmes ne seront dus qu'après une présence effective de trois mois.</p>		
<p>(*) Un feuillet = 25 lignes de 60 signes. Le feuillet incomplet est rémunéré au prorata du nombre de lignes.</p>		